

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE

DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

LOIS ET DECRETS

ARRETES. DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS COMMUNICATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	Lois et décrets			Débat à l'Assemblée nationale	Ann. march. publ. Bulletin Officiel Registre du Commerce	DIRECTION REDACTION ET ADMINISTRATION Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 9, Av. A. Benbarek ALGER Tél : 66-81-49, 66-80-96 C.C.P. 3200-50 — ALGER
	Trois mois	Six mois	Un an	Un an	Un an	
Algérie	8 Dinars	14 Dinars	24 Dinars	20 Dinars	15 Dinars	
Etranger	12 Dinars	20 Dinars	35 Dinars	20 Dinars	28 Dinars	

Le numéro 0,25 dinar — Numéro des années antérieures : 0,30 dinar Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés
Prière de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations — Changement d'adresse, ajouter 0,30 dinar
Taux des insertions : 2,50 dinars la ligne.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Décision du 22 mars 1967 portant approbation de la liste des bénéficiaires de licences de taxis établie par la commission du département de Sétif, p. 282.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 31 décembre 1966 portant mouvement de personnel, p. 285.

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Arrêté du 15 mars 1967 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1959 fixant la consistance des recettes des contributions diverses, p. 286.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés du 2 mars 1967 portant mouvement dans le corps de la magistrature, p. 286.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 27 mars 1967 portant mutation d'un administrateur civil, p. 287.

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 15 mars 1967 portant nomination des membres du conseil d'administration du groupement professionnel du bois « BOIMEX », p. 287.

Arrêté du 15 mars 1967 portant nomination des membres du conseil d'administration du groupement d'importation des industries textiles (GADIT), p. 287.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du 25 mars 1967 modifiant l'arrêté du 5 janvier 1964 portant désignation des membres de la commission régionale d'invalidité de Constantine en ce qui concerne les ressortissants des professions non agricoles, p. 287.

Arrêté du 27 mars 1967 portant désignation des membres de la commission des maladies professionnelles, p. 287.

ACTES DES PREFETS

Arrêté du 13 octobre 1966 portant homologation des résultats d'une enquête partielle dans la commune de Béni Ammar (rectificatif), p. 287.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés. — Appels d'offres, p. 288.

DECRETS. ARRETES DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTERE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Décision du 22 mars 1967 portant approbation de la liste des bénéficiaires de licences de taxis établie par la commission du département de Sétif.

Par décision du 22 mars 1967, est approuvée la liste des bénéficiaires de licences de taxis établie par la commission du département de Sétif en application du décret n° 65-251 du 14 octobre 1965.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REVISION
DES LICENCES DE TAXIS

ETAT DES ATTRIBUTIONS DE LICENCES DE TAXIS

Noms et prénoms des bénéficiaires	Arrondissements	Communes
Berarma Saad	Sétif	Sétif
Mihel Lamri		>
Cheraa Saad		>
Ouadah Madacl		>
Ghaïou Ahmed		>
Khaouni Saad		>
Fumidane Rachid		>
Boudjellal Dahmane		>
Athmani Laïd		>
Krachni Mohamed		>
Mehanaoui Rabah		>
Touhami Mohamed		>
Madi Mohamed		>
Mahnane Mohamed		>
Hamadi Ahmed		>
Alakma Tahar		>
Laghoueg Mohamed		>
Sellam Mabrouk		>
Nechadi Tahar		>
Méhada Abdelkader		>
Boudirssa M'Hamed		>
Aroui Khier		>
Azzaz Bouzid		>
Benchetta Touati		>
Guidoum Lahcène		>
Sebaoui Zighni		>
Douibi Messaoud		>
Haddaoui Tahar		>
Chaïbi Layachi		>
Ayache Djemaï		>
Jeffir Mohand A.		>
Vve Djehieche Sacl née Rouen Zohra.		>
Abid Bachir		>
Atouti Sbaï		>
Mme Attar Fatima		>
Vve Dekhili Zouaoui née Bekakchi		>
Teldja		>
Benyelles Ahmed		>
Chouar Amor		>
Djebar Lakhdar		>
Iakli Mokhtar		>
I'Hatef Ammar		>
Jouri Saïd		>
V'Haoua' Brahim		>
ahbi Bourenane		>
ebabsi Douadi		>
vve Khatir Abdellah née Merabet		>
Mme Zaoui Fatma		>
Dehir Salah		>
Messalti Abdelhamid		>
Bertoumi Salah		>
Kabachi Mohamed		>
Chebah Miloud		>
Arbbet Messaoud	Aïn Abessa	>
Nasri Sacl		>
Kraria Abbès		>
Hamici Khier		>
Kadri Belkheir		>
Madidadi Hachemi		>
Meridja Abbès		>
Talbi Messaoud		>
Naidja Mohamed		>
Bencheikh Lalouani		>
Naidja Layachi		>

Noms et prénoms des bénéficiaires	Arrondissements	Communes
Rouabah Salah	Sétif	Aïn Abessa
Vve Boutarfa Derradji née Bouferma		>
Zouina		>
Boudiaf Hocine		>
Tair Sacl		>
Bouziq Ali		>
Mazouf Mohamed Laïd	Sidi Aich	Sidi Aich
Chelbi Tahar		>
Bektache Loumas		>
Sekour Bouzid		>
Chebine Mohand-ou-Idir		>
Hamani Tayeb		>
Hammadou Mohan		>
Allat Mohand Amokrane		>
Bouaouf M'hand	Timezrite	Ihmattène
Madaoui Hacène		>
Latreche Kaci		>
Younsi Mustapha		>
Tissigoune Akli		>
Kenrouti Ikhlef		Akfadou
Minoune Abderrahmane		>
Akchout Md Akli		>
Meziani Rabah		>
Adjouadi Lounas		Chemini
Kassouri Ferrhat		>
Abar Mabrouk		>
Yassa Abderrahmane		>
Yacia Tahar		>
Brahimi Hocine		Semaoune
Lilouche Youcef		>
Guilase Areski		>
Amenouche Saïd		>
Smâïl Md Arezki		Taourirt Ighil
Habab Ahmed		>
Bessa Mohand		Adekar Kebouche
Bencheikh Ali		>
Yahiaoui Md Ameziane		>
Zidelkhir Mohamed	M'Sila	M'Sila
Ogab Abderrahmane		>
Mira Ziane		>
Yattoudji Abdelkader		>
Smali Aïssa		>
Bensefa Lakhdar		>
Chadi Belgacem		>
Bali Ali		>
Slim Mohamed		>
Baghdadi Attia		>
Sahraoui Rabah		>
Malki Saïd		>
Zerrouak Ahmed		>
Sellani Djelloul		>
Mouissat Fodil		>
Bedira Ali		>
Mezrag Moussa		>
Ghlat Ahmed		>
Djaïdja Djelloul		>
Zekkar Ali		>
Abdeïli Messaoud		>
Feniche Amar		>
Benmabrouka Ahmed		>
Vve Kouidri, née Nadji		>
Lahouaou Maadid		>
Abdelkabr Rabah		Hamam Deïas
Barboune Zoukhi		>
Boussag Madani		>
Boulares Noui		>
Fathi Ali		>
Zouaoui Mohamed		>
Djaïdja Bouguerra		>
Rouabhi Moussa		>
Dilmi Mokrache		Hodnet Oued M'Sila
Dilmi Saouchi		>
Yahi Tahar		>
Messahel Brahim		>
Dogha Abdeikader		>

Noms et prénoms des bénéficiaires	Arrondissements	Communes	Noms et prénoms des bénéficiaires	Arrondissements	Communes
Dahmani Messaoud	M'Sila	Maadid	Mechiki Arezki	Akbou	Ighil Ali
Belfar Saïd		>	Belayel Mahmoud		>
Frahtia Tahar		>	Rahmani Mokrane		>
Yattoudji Mohamed		Ouanougha	Hamouche Omar		>
Djoudi Brahim		>	Terni Hocine		>
Matrouh Amar		>	Bendoudi Belkacem		Mahfouda
Talah Moussa		>	Ait Abdelmalek Malek		<
Kouidri Belkacem		>	Louchiche Idir		<
Gouari Lkhdar	Ouled Adi Guebala		Gueroouahan Ali		<
Khellifi Tayeb	Ouled Derradj		Ouchait Ouali		<
Bakri Zaïdi	>		Ibaliden Md Tayeb		<
Bachiri Hamlaoui	>		Ait El Djoudi Md Arezki		<
Zhani Yahia	M'Cif		Balit Makhlouf		<
Hachemi Farah	>		Mellikeche Samil		>
Barka Mohamed	>		Bensadoune Md Chérif		>
Assali Brahim	Kherrata	Kherrata	Lazouguen Belkacem		>
Nessakh Mohamed	>	>	Ait El Djoudi Ali		Ouzellaguen
Yahiaoui Mohamed	>	>	Héritiers Sahnoune		>
Moussaour Ali	>	>	Bacha Ali		>
Ouali Amor	>	>	Touahri Md Tahar		>
Semaoune Abdelkader	>	>	Ait Kabache Akli		Seddouk
Latreche Loucif	>	>	Kebbi Tahar		>
Madani Messaoud	>	>	Boussaid Aljaoua		>
Belkherraz Amar	>	>	Benseghir Ahcène		>
Chelouche Abderrahmane	>	>	Boukimouzi Achour		>
Tabet dit Chaïb Amar	>	>	Ait Mesghat Abderrahmane		>
Djaber Mohamed	>	>	Titouah Md Tahar		Tazmalt
Benbechi M'Hamed	>	>	Barache Md Seghir		>
Diaffat Salah dit Lamri	Amoucha		Benmamar Mokrane		>
Benarab Kaci	>	>	Benyahia Ali		>
Vve Medjaber Saïd née Hadi Chalabia	>	>	Maali Rabah		>
Kasmi Messaoud	Babor		Fedala Rabia		>
Herrad Larbi	>	>	Rouibeche Abderrahmane		>
Benlaouer Amar	>	>	Ghozali Hamou		>
Djemaoune Hocine	>	>	Benmamar Small		>
Guessoum Saadi	>	>	Benziane Ahmed	Bougaa	Bougaa
Touil Saadi	>	>	Kecir Abdelkader		>
Bendaas Bouzid	>	>	Nedjar Abdelkader		>
Ayat Noui	Ain El Kheбира		Omraoui Rabah		>
Bezir Zaïdi	>	>	Merzga Messaoud		>
Rezagui Messaoud	>	>	Gueffid Amar		>
Chagoub Mohamed	>	>	Klaouche Saadi		>
Derradji Messaoud	>	>	Madjene Abdelkader		>
Boudekhan Mohamed	Arbaoun		Ouadfel Abdelkader		>
Tobal Rabia	>	>	Doudou Rabah		>
Derouiche Md Saïd	>	>	Tebbi Zid		Beni Ourtilane
Mekhilef Rabah	>	>	Djardjer		>
Kedidah Amar	>	>	Benghouba Abderrahmane		>
Kelfaoui Mohamed	>	>	Mada Ahmed		>
Benyahia Hocine	Akbou	Akbou	Bentalbi Arab		>
Achouri Amara	>	>	Boubetra		>
Sekhri Belaïd	>	>	Bensid Mohand Oulhadj		Beni Chebana
Beldjoudi Md Arezki	>	>	Inourare Yahia		>
Bareche El Hassen	>	>	Issighid Messaoud		>
Meziani Hocine	>	>	Chettout Messouad		>
Abdelhouab Mohamed Chérif	>	>	Hamrani Tahar		>
Bendjennad Amara	>	>	Ouchara Mohamed		>
Sidi Ali	>	>	Mouhous Meziane		Bousselam
Hadroug Abdelkader	>	>	Aouchiche Mohamed		>
Ounzab Md Améziane	>	>	Boudjaoui Chérif		>
Mekhmoukh Amara	>	>	Zermani Bouhoub		>
Abbassi Abderrahmane	>	>	Cherifi Mohamed		>
Fezoua Rabia	>	>	Chelghoum Mohamed		>
Akilal Saïd	>	>	Chelghoum Saïd		>
Cheboub Tahar	>	>	Haddad Braham		>
Bessai Mohand	>	>	Chani Abdelmadjid		Tala I'acene
Dabouze Mokrane	>	>	Allaji Ahmed		>
Ourtilane Hassen	>	>	Hennous Belkacem		>
Medjaheb Mahmoud	>	>	Djairdir Hocine		>
Salmi Abdelmadjid	>	>	Hadji Youcef		>
Ziane Abdelkader	Boudjellil		Allouani Md Ameziane		>
Ouarkoub Ali	Ighil Ali		Merouani Saad		>
Behloul Ali	>	>	Tabbal Mohamed		>
Merzouk Amar	>	>	Bellouassa Ahmed		>
Ourbih Larbi	>	>	Guermache Ali dit Moussa		>
Akkouche Ali	>	>	Bouabazi Salah		>

Noms et prénoms des bénéficiaires	Arrondissements	Communes	Noms et prénoms des bénéficiaires	Arrondissements	Communes
Boukni Layachi	Bougaa	Guenzet	Merabti Amor	Béjaïa	Souk El Tenine
Chergui Mohamed		>	Bouhrat Abdelkader		>
Setih Amar		>	Kerrami Ali		>
Mezai Mustapha	Béjaïa	Bejaïa	Kekouche Amar		>
Hamadouche Sadi		>	Maouche Abdelmadjid		Teskriout
Bouali Mustapha		>	Khelfa Belkacem		>
Ferdjoux Mouloud		>	Boukhentache Hocine		>
Iffouzar Sadi		>	Meslem Hocine		Tichi
Ahfir Mohand Laïd		>	Moussaoui Mohand		>
Setha Ahmed		>	Adrar Belkacem		>
Mejbar Saïd		>	Mohand Cherif Bachir		>
Belaïd Hmanou		>	Messaoudi Khellaf		>
Senadji Mohand		>	Amirouche Mohand		Toudja
Amirouche Ahmed		>	Cheffar Mohand Ouachour		>
Bakouche Ahmed		>	Ferrah Mohand Tayeb	Bordj	
Benchaual Braham		>		Bou Arreridj	Bordj Bou Arreridj
Ait Salah Hocine		>	Lahouassa Mabrouk		>
Abdelkrim Amar		>	Meziani Ali		>
Cherchour Abdelkader		>	Adjeneg Mohamed		>
Athmani Bachir		>	Talah Tahar		>
Aibache Saïd		>	Mebarkia Bachir		>
Abassi Lahocine		>	Beddar Moussa		>
Tebbache Mohand		>	Merabet Lamri		>
Djermoune Mohand		>	Said Sehir		>
Lakhdari Abdallah		>	Bellazoug Ali		>
Lalaoui Abdeikader		>	Mimoune Djoudi		>
Abdelfetah Ahmed		>	Merrakchi Saïd		>
Dahas Mohamed		>	Bellazoug Menouar		>
Djermoune Mohamed S.		>	Bouzidi Mohamed		>
Messaoudi Mohand Tahar		>	Hamida Mouloud		>
Djouadi Salah		>	Benkheddada Mohamed		>
Salhi Larbi		>	Brahimi Slimane		>
Abdelli Tahar		>	Khoualfia Makhlof		>
Maouchi Saïd		>	Benferroun Hocine		>
Toudji Rabah		>	Aribi Lakhdar		>
Amarcouhe Mohamed Lehadj		>	Amar Boudjelal Yahia		>
Bazizi Amar		>	Bordji Abderrahmane		>
Ayadi		>	Benfredj Makhlof		>
Mahieddine Allaoua	Barbacha		Belgacem Moussa		>
Saïdi Ahcène		>	Saïgh Bouaouina		>
Assoul Mohand		>	Sahraoui Laïd		>
Mernache Ali		>	Abdelli Brahim		>
Nasri Mohand		>	Ouelhi Amar		>
Meniche Amar		>	Hadad Brahim		>
Zerrouk Mouloud		>	Badis Tahar		>
Boufelioune Larbi		>	Hansli Mustapha		Djaafra
Mahouast Hocine	Cap Aokas		Bordji Hachemi		>
Laidi Amar		>	Bentana Hacène		>
Hamadi Akli		>	Tighrahine Mohand Tahar		>
Allili Hocine		>	Benamgal Abderrahmane		>
Belharbi Mustapha		>	Laraïb Larbi		El Hammadia
Khelifa Aïssa		>	Kamar Brahim		>
Boughenni Allaoua	El Kseur		Herrizi Mohamed		>
Boukeroui Amar		>	Adli Ali		>
Mokrane Md Ameziane		>	Fredj Ahmed		>
Sfacem Allaoua		>	Madani Tahar		>
Belkhir Mouloud		>	Guendouz Abderrahmane		>
Nassou Hamou		>	Deffaf Abdellah		>
Baba Aïssa		>	Bentoumi Bachir		>
Chabi Hocine	Darguina		Zoghbi Bouacherine		El Mehir
Bousekri Saïd		>	Debdouche Md Essaad		>
Boufkhed Belkacem		>	Fourrah Belkacem		>
Cheurfa Ali		>	Benzahrir Moussa		>
Bekka Hassen	Kendira		Bougueddouad Md Tahar		>
Tafouki Hamid		>	Belmeziti Belgacem		>
Amriche Tahar		>	Chibane Bouzid		>
Talaouanou Akli	Oued Amizour		Bouabdellah Madani		Aïn Taghrout
Idir Bachir		>	Achouri Saïd		>
Benachour Mohamed		>	Garni Hadj		>
Benmouhoub Amokrane		>	Bendjeddou Menaouar		>
Boumaza Mohamed Bachir		>	Dif Belkacem		>
Bouhadji Amar		>	Zaïdi Derradji		>
Maouchi Mohand		>	Bounab Lakhdar		>
Rouha Yahia		>	Fehalma Douadi		>
Krim Saddek		>	Houchet Slimane		>
			Kolli Amar		>
			Vve Zaghdî née Zaghdî Aana		>
			Akmoun Miloud		>

Noms et prénoms des bénéficiaires	Arrondissements	Communes
Haddad Hadj	Bordj Bou Arreridj	Bord R'Dir
Deghima Md Tayeb		>
Chellakh Ahmed		>
Heddad Ahmed		>
Bendrimia Saïd		>
Belhaddad Douadi		>
Bousam Mohamed		>
Hamimid Mohamed		>
Attama Lamri		>
Belhadj Mohamed		>
Khelladi Lakhdar	Ras El Oued	
Zouaghi Mohamed		>
Messad Moulay		>
Vve Chenouf Ramdane née Haroun Turkia		>
Bendaoud Athmane		>
Guidoum Messaoud née Touati Aïchouche	Teniet El Nasr	
Benneminni Md Ouamar		>
Nait Ali Mouloud		>
Merridji Rabah		>
Chaaou Ahmed		>
Chemali Makhlouf		>
Bekal Amor		>
Diaf Salah	Sidi Embarek	
Lounis Mohamed		>
Benfredj Tahar		>
Sahri Messaoud		>
Kerfa Derradji		>
Benmaamar Rabida	Medjana	
Benkouider Saïd		>
Baata Ahmed		>
Adjazi Mokrane		>
Guemmache Amar dit Omar		>
Benamara Lakhdar		>
Bouziane Ali		>
Bentallah Mokrane		>
Bellarroussi		>
Djoudi Saïd	Mansoura	
Ayati Brahim		>
Amkhoukh Rabah		>
Mokhter Adouga Mouloud		>
Ben Athmane Mokrane		>
Chellagha Mohamed		>
Boubaya Lakhdar	Zemoura	
Benabbes Mahmoud		>
Namar Akli		>
Taleb Ahcène Korchi		>
Belefki Seddik		>
Bouguerra Bachir		>
Bendfeddal Layachi		>
Vve Saoud Saïd née Touati Aïchouche		>
Saoud Mohamed		>
Benahcène Ahcène		>
Boualem Salah		>
Dahoua Sallem	El Eulma	
Arres Saïd		>
Daik Lemtayeche		>
Achouri Mohamed		>
Rebehi Khodja		>
Louar Saïd		>
Zerabi Ahmed		>
Vve Boukezoula Messaoud née Kermiche Safia		>
Bouzid Amar		>
Digueche Sebti		>
Gasmi Abdelah		>
Héritiers Vve Maouche Hamida née Mansouri Houria		>
Mansouri Saïd		>
Samai Aïssa		>
Vve Deguiche née Kaoul		>
Mekideche Lamri		>
Chaïb Saad dit Bouzid		>
Khoudir Ali		>
Tassasset Bougara		>

Noms et prénoms des bénéficiaires	Arrondissements	Communes
Digueche Larbi	El Eulma	Beni Fouda
Nourredine El Haddi		>
Annab Abdelhamid		>
Bounouara Ammar		Aïn El Ahdjar
Bouaballa Rabah		>
Belaïfa Belgacem		>
Belguidoum Mohamed		>
Chebbel Khoutir		>
Sertha Boudjema		>
Belguidoum Khoutir		>
Guebbel Moussa		Salah Bey
Kebbou Saïd		>
Fekairi Derradji		>
Djedouali Layachi		>
Kadri Brahim		>
Kaabeche Tahar		>
Bakrar Ali		>
Mme Vve Bengrieb Salah née Boukabel Ouardia		>
Boukhabel Ahmed		>
Chekor Ferhat et Messaoud		>
Doukhi Lakhdar		Beïda Bordj
Allaouache Saïd		>
Barra Saïd		>
Mezzane Belgacem		>
Merabet Leulmi		>
Belamri Ahmed dit Saïd		>
Semari Aïssa		>
Hazzem Youcef		Guidjel
Mahroughi Bel Hadj		>
Meskine Saïd		>
Maazouz Ammar		>
Ramdani Mohamed		>
Baghdadi Amar		Oum Ladjouf
Hamadouche Abdelkader		>
Djeriba Bekkouche		Aïn Oulmens
Maïch Aouabi		>
Choukour Mohamed		>
Hebal Tahar		>
Kadari Hocine		>
Hamani Hammou		>
Aïch Mebarek		>
Arribi Ammar		>
Ladjabel Dahmane		>
Chaa Salah		Aïn Azel
Boudraa Chérif		>
Sefari Saïd		>
Seïd Boukhalfa Mahiedine		>
Djelloul Brahim		>
Matouk Ali		>
Djezzar Boulahras		>
Laroussi Abdelkader		>
Okka Tahar		>
Boussehel Mohamed		>
Saghour Slimane		>
Goumaïdi Saïd		Bir El Arche
Boudraa Chérif		>
Sefari Saïd		>
Seïd Boukhalfa Mahiedine		>
Djelloul Brahim		>
Matouk Ali		>
Meghri Bachir		>
Sata Abdelkader		Bazer Sakra
Djarrou Layachi		>
Zidane Alloua		>
Ghouaou Tahar		>
Lamri Abdelrahmane		>

MINISTRE DE L'INTERIEUR

Arrêtés du 31 décembre 1966 portant mouvement de personnel.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Mahieddine Ould Ali est nommé en qualité de chargé de mission pour une durée d'un an.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Tahar Gherab, administrateur civil, est chargé des fonctions de chef de bureau à la direction générale de la fonction publique.

Lesdits arrêtés prennent effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Par arrêté du 31 décembre 1966, Mlle Marie Rose Hazem, adjoint administratif, est licenciée, à compter du 1^{er} novembre 1966, pour abandon de poste.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Ahmed Akacem est nommé, à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département de la Saoura.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Mohamed El Miloud Bekkara est nommé, à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département de la Saoura.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Mohamed Boukhatem est nommé, à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département des Oasis.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Mahieddine Brezini est nommé en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département de Saïda.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Mohamed Chennouf est nommé, à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département des Oasis.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Ahmed Djedidi est nommé à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département de la Saoura.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Tayeb Guermit est nommé, à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département des Oasis.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Laïche Harkat est nommé à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département des Oasis.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Abdelkader Kada est nommé, à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département des Oasis.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Mohamed Khalifa est nommé à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département des Oasis.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Yahia Khalifa est nommé, à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département des Oasis.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Mohamed Medjelled est

nommé, à titre exceptionnel, en qualité d'attaché de préfecture stagiaire et affecté dans le département des Oasis.

Lesdits arrêtés prendront effet à compter de la date d'installation des intéressés dans leurs fonctions.

Par arrêté du 31 décembre 1966, M. Abdelkader Bounekraf, attaché de préfecture, est détaché à compter du 1^{er} novembre 1964, auprès de l'école nationale d'administration pour la durée de ses études.

L'intéressé percevra la rémunération afférente à l'indice 300 brut, qui donnera lieu au précompte de la retenue de 6 % pour pension calculée sur le traitement afférent à son grade et à son échelon dans son cadre d'origine.

MINISTERE DES FINANCES ET DU PLAN

Arrêté du 15 mars 1967 portant modification de l'arrêté du 20 janvier 1959 fixant la consistance des recettes des contributions diverses.

Le ministre des finances et du plan,

Vu l'arrêté du 20 janvier 1959, fixant la consistance des recettes des contributions diverses et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;

Sur proposition du directeur des impôts et de l'organisation foncière ;

Arrête :

Article 1^{er}. — Le tableau annexé à l'arrêté du 20 janvier 1959, est modifié conformément au tableau joint au présent arrêté.

Art. 2. — Les dispositions du présent arrêté prendront effet à compter du 1^{er} janvier 1967.

Art. 3. — Le directeur de l'administration générale, le directeur des impôts et de l'organisation foncière, le directeur du budget et du contrôle, le directeur du trésor et du crédit, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 15 mars 1967.

P le ministre des finances et du plan,
Le secrétaire général,

Salah MEBROUKINE.

T A B L E A U

DESIGNATION DE LA RECETTE	SIEGE	COMMUNES COMPRISES DANS LA CIRCONSCRIPTION TERRITORIALE DE LA RECETTE	AUTRES SERVICES GERES
Recette des contributions diverses de Constantine. Taxe unique.	1°) Département de Constantine. a) Arrondissement de Constantine. A ajouter.		Office public départemental des H.L.M.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés du 2 mars 1967 portant mouvement dans le corps de la magistrature.

Par arrêté du 2 mars 1967, M. Mahammed Aït Aïssa, conseiller à la cour de Tizi Ouzou, est suspendu de ses fonctions, sans traitement, à compter du 7 février 1967.

Par arrêté du 2 mars 1967, M. Mohamed Hamdani, procureur de la République adjoint près le tribunal de Bouira, est muté en la même qualité au tribunal de Biskra.

Par arrêté du 2 mars 1967, M. Mérouane Henni, juge au tribunal d'Aïn El Arba, est provisoirement délégué dans les fonctions de substitut général près la cour d'Oran, en remplacement de M. Abdelkader Bounabel, en stage au C.N.E.J de Bordeaux.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 27 mars 1967 portant mutation d'un administrateur civil.

Par arrêté du 27 mars 1967, M. Ali Hamadache, administrateur civil au ministère des travaux publics et de la construction, est muté au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, à compter du 1^{er} avril 1967.

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 15 mars 1967 portant nomination des membres du conseil d'administration du groupement professionnel du bois « BOIMEX ».

Par arrêté du 15 mars 1967, le conseil d'administration du groupement professionnel du bois (BOIMEX) est composé pour l'année 1967, des membres suivants :

1° Membres élus par l'assemblée générale des adhérents :

MM. Benouniche Hamidou,
Senani Mustapha.

2° Membres désignés par le ministre du commerce :

MM. Adjeroud Mokhtar : représentant le ministère du commerce,

Haddab Omar : représentant le ministère de l'industrie et de l'énergie,

Maachou Baghdadi : représentant le ministère de l'agriculture et de la réforme agraire,

Chabani Abdelkrim : représentant le ministère des travaux publics et de la construction.

Arrêté du 15 mars 1967 portant nomination des membres du conseil d'administration du groupement d'importation des industries textiles (GADIT).

Par arrêté du 15 mars 1967, sont nommés membres du conseil d'administration du groupement d'importation des industries textiles (GADIT) pour l'année 1967.

1° Membres élus par l'assemblée générale des adhérents :

MM. Aït Amer Mohamed,
Brochen Jacques,
Hamidou Boumediène.

2° Membres désignés par le ministre du commerce :

MM. Adjeroud Mokhtar : représentant le ministère du commerce (commerce extérieur),

Berber Mohamed : représentant le ministère de l'industrie et de l'énergie,

Boutalba Abderrahmane : représentant le ministère du commerce (commerce intérieur).

Lokbani Abdelkader : représentant le ministère de l'industrie et de l'énergie.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté du 25 mars 1967 modifiant l'arrêté du 5 janvier 1966 portant désignation des membres de la commission régionale d'invalidité de Constantine en ce qui concerne les ressortissants des professions non agricoles.

Par arrêté du 25 mars 1967, l'article 1^{er} de l'arrêté du 5 janvier 1966 susvisé, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Sont désignés en qualité de membres de la commission régionale d'invalidité prévue au premier alinéa de l'article 49 de la loi n° 52-1403 du 30 décembre 1952 édictant les mesures de contrôle, les règles de contentieux et les pénalités des régimes de sécurité sociale de mutualité agricole et des accidents du travail, lorsqu'il s'agit de litiges intéressant des ressortissants des professions non agricoles relevant de la circonscription de la caisse sociale de la région de Constantine ».

— Le directeur de la sécurité sociale ou son représentant, président,

— M. le docteur Illet Pierre, médecin expert ou son suppléant M. le docteur Tomov Thoma,

— Un médecin désigné par le requérant,

— Le directeur du travail et de la main-d'œuvre de Constantine ou son représentant,

— M. Ourbia Lamri, représentant des salariés non agricoles ou son suppléant, M. Boukharz Abdelhamid.

— M. Atmani Kamef, représentant des employeurs non agricoles ou son suppléant, M. Lemdaoui Abdelaziz.

Arrêté du 27 mars 1967 portant désignation des membres de la commission des maladies professionnelles.

Par arrêté du 27 mars 1967, sont nommés membres de la commission des maladies professionnelles, instituée par arrêté du 18 octobre 1966 :

— Le directeur de la sécurité sociale, président ;

— le médecin-chef de la médecine du travail au ministère du travail et des affaires sociales, rapporteur ;

— M. Sembsadji Braham - (Directeur de la caisse autonome de retraite et de prévoyance du personnel des mines d'Algérie CARPPMA).

— M. Khitmane Hassen - (Employé à la société nationale de transport et de commercialisation des hydrocarbures (SONATRACH),

— M. le Docteur Ghilat Braham,

— Mme. le Docteur Saadia Louisa.

ACTES DES PREFETS

Arrêté du 13 octobre 1966 portant homologation des résultats d'une enquête partielle dans la commune de Béni Ammas (rectificatif).

J.O. n° 2 du 6 janvier 1967

Page 16, 1ère colonne, 17ème ligne :

Au lieu de :

15.960.

Lire :

15.930.

Page 16, 2ème colonne, 3ème ligne :

Au lieu de :

Ouchouache Oumessaad bent Hocine, née en 1913.

Lire :

Ouchouech Laïd ben Hocine, né le 7 février 1911.

9ème ligne :

Au lieu de :

Ouchouache Rebeh ben Hocine, né en 1922.

Lire :

Ouchouache Rebeh bent Hocine, née 1922,

(Le reste sans changement).

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES. — Appels d'offres

MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE DU GENIE

Un appel d'offres est lancé pour les travaux d'allongement de la piste nord et construction d'une bretelle d'accès et de nivellement général de la bande d'envol à l'aérodrome de Laghouat.

Les entrepreneurs pourront retirer les dossiers nécessaires à la présentation de leurs offres, à la direction centrale du génie - (bureau central des études) - 123, rue de Tripoli, Hussein Dey à partir du vendredi 24 mars 1967.

Les offres pourront être envoyées par la poste sous pli recommandé ou déposées dans les bureaux de la direction des services financiers du ministère de la défense nationale, le Golf - le samedi 15 avril 1967, avant 12 heures, terme de rigueur.

Elles seront présentées obligatoirement sous double enveloppe :

La première contiendra :

- Une demande d'admission accompagnée d'une déclaration indiquant l'intention du candidat de soumissionner en faisant connaître, ses nom et prénoms, qualité et domicile.
- Une note indiquant les moyens techniques, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés.
- Deux certificats délivrés par les hommes de l'art.
- L'attestation de mise à jour vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale et de la caisse des congés payés.
- Une attestation de non faillite.
- Les documents à fournir au point de vue fiscal.

La deuxième enveloppe contiendra :

- Le dossier et la soumission.

Le délai pendant lequel les candidats sont engagés par leurs offres, est fixé à 90 jours.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTIONCIRCONSCRIPTION DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION DE TIARET

Un appel d'offres est lancé pour la fourniture de granulats nécessaires aux travaux d'entretien pour l'exercice 1967 pour la subdivision de Freneda.

GRANULOMETRIES

Blocage	Tout-venant	15/25	8/15	3/8	Sable
1.000 m ³	2.800 m ³	1.480 m ³	1.120 m ³	190 m ³	130 m ³

Livrés en tas géométriques.

Les pièces nécessaires à la présentation des offres pourront être demandées à l'ingénieur, chef de service de la circonscription de Tiaret.

Les offres devront parvenir, avant le 15 avril 1967 à 18 h, sous double enveloppe à l'ingénieur, chef de service de la circonscription des ponts et chaussées, rue Bakhattou Ali à Tiaret.

PRESIDENCE DU CONSEIL

Administration générale
(Rectificatif)

J.O. n° 17 du 24 février 1967

Page 188, 2ème colonne,

Au lieu de :

Un appel d'offres ouvert est lancé pour le remplacement de 3 ascenseurs électriques au Palais du Gouvernement.

Lire :

Un appel d'offres ouvert est lancé pour le remplacement de 2 ascenseurs électriques au Palais du Gouvernement.

(Le reste sans changement).

CIRCONSCRIPTION DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION DE SAIDA

Un appel d'offres est lancé en vue de la fourniture de matériaux et de l'exécution de travaux de revêtement des routes nationales pour l'année 1967.

Les dossiers peuvent être consultés à la circonscription des ponts et chaussées, 2, rue des frères Fatmi à Saïda, ou être envoyés, sous pli recommandé, aux entreprises désireuses de participer à l'appel d'offres moyennant le paiement d'une provision de 3 DA en timbre poste, qui seront joints à la demande.

Lot n° 1 : Fourniture de cut-back : 610 tonnes,

Lot n° 2 : Transport de cut-back : 180 tonnes sur une distance moyenne de 170 km,

Lot n° 3 : Exécution de revêtements superficiels : 566.000 m² de revêtements dans les subdivisions d'El Bayadh, Méchéria et Ain Sefra,Lot n° 4 : Fourniture des agrégats 8/15 : Subdivision de Méchéria : 3900 m³ - subdivision d'Ain Sefra : 1800 m³,

Lot n° 5 : Fourniture d'émulsion de bitume : 535 tonnes.

Les offres devront parvenir avant le mercredi 12 avril 1967 à 11 heures à l'ingénieur en chef de la circonscription de Saïda, 2, rue des frères Fatmi à Saïda.

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
INSPECTION ACADEMIQUE D'ORANProgramme 1965 relatif aux constructions scolaires
du 1er degré - Zone urbaine

Objet : A une date qui sera communiquée ultérieurement, il sera lancé un appel d'offres restreint pour la construction à Oran-ville, Bd Front de Mer de 9 classes, une salle polyvalente avec cuisine incorporée et un logement.

Base de l'appel d'offres

Ce groupe scolaire est traité à lot unique, comprenant fondation, gros-œuvre, installation électrique, menuiserie, plomberie, zinguerie, peinture, vitrerie et VRD.

Demande d'admission

Les demandes d'admission seront accompagnées :

— d'une déclaration indiquant l'intention du candidat de soumissionner, faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile et d'une note indiquant ses moyens techniques : à cette note, sera joint le certificat de qualification professionnelle délivré par un organisme de qualification et de classification,

— d'une attestation délivrée par la sécurité sociale et la caisse des congés payés certifiant que l'entreprise est à jour de ses cotisations,

— d'un quitus fiscal à jour.

Ces demandes seront adressées, sous pli cacheté, à l'inspection académique d'Oran (bureau des constructions scolaires), 104, rue Mouloud Feraoun, au plus tard le mardi 18 avril 1967 à 18 h.

Dispositions diverses

Les entreprises admises à participer à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement de leur admission.

Les frais d'insertion seront remboursés, ultérieurement, par les entreprises adjudicataires.